



Revenir sur une succession

Par **petit**, le 11/06/2008 à 22:18

quel delai avons nous pour remettre en cause une succession ? (désaccord dans le partage entre les héritiers)
merci de votre reponse
salutations.

Par **Visiteur**, le 11/06/2008 à 23:38

Bonsoir,
Cela dépend du stade où vous en êtes, si la déclaration fiscale est déposée, si le partage est réalisé ?
Votre question donne à penser que c'est un problème de partage.
Il est possible de revenir sur une succession si celle-ci n'a pas été établie correctement.
Le délai pour accepter ou refuser une succession est de 10 ans depuis le 1er janvier 2007, date d'entrée en application d'une nouvelle loi.
Pour relancer une succession mal répartie, vous devez choisir un avocat et tenter une médiation. Si cette procédure n'aboutit pas, l'avocat engagera une procédure contentieuse devant le TGI.

Cordialement